

Compte rendu du Conseil municipal du 5 /06/26

Présents ; Cécile BAREYRE – Gilles DUFRESNE – Marie Julie BOULOGNE – Laetitia TORRELL – Thierry GESTIN – Romain ABELA – Vanessa MORIO – Loann ABELA – Robin DUTARTRE – Martine BERTIN -

Absent = Pierre BRIOL (procuration à Cécile Bareyre)

Secrétaire de séance = Louann Abéla

Élections sénatoriales -

Le dimanche 27 septembre 2026 auront lieu les élections sénatoriales à Bordeaux.

Ces élections permettront de renouveler la moitié des sénateurs.

Aussi, le vendredi 5 juin 2026, la Préfecture a demandé aux communes de moins de 1 000 habitants, d'élire un délégué **titulaire** (+ **3 délégués suppléants**) qui participeront à l'élection sénatoriale du 27/09/26 et qui deviendront donc pour l'occasion des représentants de la commune pour l'élection des sénateurs en septembre prochain.

Sont élus à l'unanimité des présents :

- ▶ Cécile BAREYRE = délégué titulaire
- ▶ Gilles DUFRESNE = délégué suppléant
- ▶ Vanessa MORIO = délégué suppléant
- ▶ Robin DUTARTRE = délégué suppléant

Subventions pour la renaturation du bourg + de l'église

Les espaces verts autour de la mairie sont assez vieillissants ; la bordurette qui entoure le massif devant la porte d'entrée de la mairie a été récemment endommagée par un camion de livraison. Des travaux sont donc à prévoir ainsi que le remplacement de certains végétaux (vieux rosiers qui dépérissent).

Aussi, le Maire propose aux membres du Conseil de planter de nouveaux végétaux qui agrémenteront les espaces verts autour de la mairie et au pied de l'église.

Pour cela, le Maire propose de planter des espèces végétales locales et mellifères afin d'améliorer ainsi le cadre de vie des habitants et de la commune tout en soutenant la **biodiversité**.

Massif 1 : *devant la porte de la mairie-*

Massif 2 : *plate-bande devant le petit muret face à la porte de la mairie -*

Massif 3 : *plate-bande le long de la Départementale 19 -*

Massif 4 : *au pied des 3 contreforts de l'église –*

Massif 5 : *sous la fenêtre de la salles des fêtes-*

Massif 6 : *sous les tilleuls-*

Les végétaux sont choisis en priorité pour leur attrait pour les insectes butineurs et aussi pour leur capacité à fournir un habitat aux passereaux.

Le Maire demande aux membres du conseil leur permission de demander les subventions afférentes à ce projet auprès des organismes concernés.

Pour = 10 (+ 1 procuration)

Contre = 0

Abstention = 0

Désignation du référent « tempête »

Son Rôle

- * Assurer une **veille sur alertes météorologiques** diffusées par Météo France.
- * **Inform**er le Maire sur les risques susceptibles d'affecter la commune.
- * **Coordonner, sous l'autorité du Maire,** les actions entreprises en cas de problèmes climatiques.
- * Contribuer à **informer** la population sur les différentes mesures de prévention et de sécurité.
- * Participer à l'**évaluation des dommages** et présenter un retour d'expérience sur la situation rencontrée.

Le référent tempête exerce ses missions à titre gratuit, **sous l'autorité du Maire.**
Cette désignation ne lui confère aucun pouvoir de police administrative ou judiciaire.

Le Maire propose de désigner à ce poste Monsieur **Jean-Pierre BERTIN** au vue de sa connaissance très étendue du terrain.

Pour = 10 (+ 1 procuration)

Contre = 0

Abstention = 0

Salle des fêtes communale

Le responsable de la commission interne « *salle des fêtes* » propose un **nouveau règlement** pour la salle des fêtes communale.

Lecture est faite de ce nouveau règlement.

Voici le résumé des derniers changements :

- **plus de gratuité pour les habitants de la commune qui fêtent leur 18 ans.**
- **gratuité pour les administrés montignacais qui se marient** sur la commune
- **interdiction de recharger son/ses véhicules électriques** pendant la location de la salle
- **nouveau mode de paiement** pour la location (suppression de chèque de caution, en revanche il faudra préalablement payer la location de la salle des fêtes auprès de la Trésorerie de Rauzan).
- les tarifs pour la location de la salle des fêtes ont évolué :
 - 150 euros** pour les **administrés de Montignac** (au lieu de 100 €)
 - 400 euros** pour les personnes extérieures

Le responsable de la salle des fêtes signale qu'une vigilance particulière doit être accordée car des montignacais louent en leur nom la salle des fêtes pour ensuite faire bénéficier du tarif préférentiel réservé aux habitants de la commune à des personnes extérieures.

Appel aux bénévoles

Face à la dégradation de l'église, le Conseil décide d'instaurer une journée de mobilisation le **samedi 25 juillet à partir de 9 heures** et prévoit de lancer un appel aux bénévoles pour l'**entretien de l'église** dans la gazette n°2 afin que chaque habitant soit informé de cette initiative.